

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2013

Date de convocation : 02/09/2013

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mmes MONTALESCOT, FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme MAUREL, M. RICHON.

Excusé : Mme FALLOURD, M. GIRAUX.

Absents : M. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND.

Secrétaire de séance : Mme CHARRIER.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 JUILLET 2013**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2013.

### **PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs suite à transfert à la CDA**

Monsieur de ROUX indique au Conseil que l'arrêté préfectoral N°2164- DRCTE-B2 du 27 Août 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes est paru, entraînant ainsi le transfert de la compétence scolaire et périscolaire au 1<sup>er</sup> Septembre et par conséquent le transfert du personnel des écoles à la CDA.

Le transfert des agents « multiservices », exerçant toujours des fonctions propres à la commune, sera effectué au prorata du temps de travail réalisé dans les écoles.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Sont ainsi transférés :

<b>AGENTS PERMANENTS à TEMPS COMPLET</b>	Transfert	Temps restant à la Commune
- 1 Adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe	35/35e	0
- 4 Adjoints Techniques territoriaux 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35e	0
- 2 Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35e	0
- 1 Adjoint Territorial d'animation 1 <sup>ème</sup> Classe	20/35e	15/35e
<b>AGENTS PERMANENTS A TPS NON COMPLET</b>		
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 34/35 <sup>ème</sup>	4.80/35e	29.20/35e
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 33/35 <sup>ème</sup>	33/35e	0
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 30/35 <sup>ème</sup>	30/35e	0
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 31/35 <sup>ème</sup>	30/35e	0
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 24/35 <sup>ème</sup>	15/35e	9/35e
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 22/35 <sup>ème</sup>	22/35e	0
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 20/35 <sup>ème</sup>	10/35e	10/35e

Onze agents sont donc radiés des effectifs et 4 ont leur temps de travail transféré partiellement à la CDA.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, fixe comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, le tableau des effectifs.

<b>1°/ AGENTS PERMANENTS à TEMPS COMPLET</b>
- 1 Attaché Principal
- 1 Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> Classe
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> Classe
- 3 Adjoints Administratifs Territoriaux de 1 <sup>ère</sup> Classe
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 2 Adjoints Techniques Principaux 2 <sup>ème</sup> Classe
- 9 Adjoints Techniques territoriaux 2 <sup>ème</sup> Classe
- 1 Brigadier-Chef Principal de Police Municipale
- 1 Adjoint territorial du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe

<b>2° / AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>
- 1 Adjoint Territorial d'animation 1 <sup>ème</sup> Classe à 15/35 <sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 29.20/35 <sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 9/35 <sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique territorial 2 <sup>ème</sup> Classe à 10/35 <sup>ème</sup>

Monsieur FOURRÉ tient cependant à souligner que depuis le transfert de ce personnel, se pose le problème de la surveillance devant l'école Ronsard, à la rentrée et à la sortie des classes, puisque cette mission n'est pas de la compétence de la CDA.

Or, un enfant débouchant brusquement sur l'avenue, entre deux voitures en stationnement, peut être heurté par un véhicule.

Il indique qu'il a reçu plusieurs remarques à ce sujet.

Effectivement le Brigadier de Police Municipale est chargé de veiller à la rentrée et à la sortie des classes à l'École Pasteur située à proximité de la RN 141 et d'un carrefour dangereux, alors qu'il n'y a pas de personnel communal devant l'école Ronsard.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune, lors de la réfection de l'avenue du huit Mai a justement créé une zone trente, avec des « gendarmes couchés » pour sécuriser les abords de l'école. Cette réglementation doit être respectée.

Madame GRELET fait remarquer qu'il y a aussi des enfants qui se rendent seuls à l'école sans être accompagnés de leurs parents.

Monsieur de ROUX indique qu'un agent communal pourrait être préposé à cette tâche mais cela serait au détriment de l'organisation du travail des équipes techniques sauf à recruter un agent à cet effet.

Madame MICHAUD souligne la difficulté de recruter une personne pour assurer une surveillance d'un quart d'heure le matin et le soir.

Monsieur GODARD indique que la pose de panneaux clignotants pourrait être envisagée.

Monsieur de ROUX demande que soit étudiée la proposition de M. GODARD.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION « LE PEUPLE CREATEUR »**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que l'Association « Le Peuple Créateur », qui a déjà diffusé le film africain « pour le meilleur et pour l'oignon » à la salle des fêtes, réalise actuellement un film sur le bac de Chaniers afin de faire un parallèle avec un bac du Niger. Cette association sollicite auprès de la Commune une aide à la production de 1000 € en vue de financer ce film dont le budget total s'élève 27 300 €.

Il précise que le Pays de Saintonge Romane, dans le cadre du programme LEADER, subventionne ce projet à hauteur de 5 530 € et le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD - partie culturelle) à hauteur de 4 050 €.

Madame GRELET indique que cette question avait été abordée lors du précédent Conseil et elle fait part du ressenti de certaines personnes qui se sont offusquées du montant de la subvention de 1000 € demandée, compte tenu de la période de crise.

Monsieur de ROUX propose d'allouer une subvention de 750 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une aide d'un montant de 750 €.

#### **DON A L'INSTITUT BERGONIÉ**

Monsieur de ROUX rappelle le décès prématuré le 2 Août dernier, de Jean-Paul CAILLÉ, ancien conseiller municipal de la Commune à laquelle il a consacré beaucoup de temps. La Commune de Chaniers, traditionnellement, dépose une gerbe lors des obsèques d'un ancien conseiller municipal.

Or, la famille a souhaité qu'il soit fait un don à l'Institut Bergonié de Bordeaux en lieu et place des fleurs.

Par conséquent, il est proposé de faire un don de 70 € correspondant à l'achat d'une gerbe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer un don de 70 € à l'Institut Bergonié de Bordeaux.

## COMPTABILITE - VIREMENTS DE CREDITS

Madame CHARRIER informe le Conseil qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires suivantes :

- Encaissement de la trésorerie du SI AEP de Chaniers  
Art 7718-01 + 42 800 page du budget impactée 13
- Annulation des titres émis à la CDC du pays Buriaud  
Art 673-01 + 18 800 page du budget impactée 11
- Intérêts de l'emprunt de 240 000 €  
Art 66111 - 01 + 4 000 page du budget impactée 11
- Produits irrécouvrables  
Art 6541 - 01 + 2 000 page du budget impactée 11
- Virement à la section d'investissement  
Chapitre 023 + 18 000 page du budget impactée 11
- Virement de la section de fonctionnement  
Chapitre 021 + 18 000 page du budget impactée 16
- Extension école primaire Ronsard  
Art 2315-238-2 + 8 500 page du budget impactée 23
- Acquisition de 3 ordinateurs  
Art 2183 - 01 + 500 page du budget impactée 15
- Rembt capital emprunt de 240 000 €  
Art 1641 - 01 + 9 000 page du budget impactée 15

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits qui lui ont été présentés.

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal, la délibération N° 2013/07/067 du 29 Juillet, et en particulier le 2<sup>ème</sup> paragraphe relatif au budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine » concernant un ajustement des prévisions budgétaires suite à une erreur d'imputation sur l'exercice 2012 de l'encaissement d'une caution :

*Encaissement de Caution :*

- Art 165-01 + 313 page du budget impactée 13

*Titres annulés sur exercices antérieurs :*

- Art 673-01 + 313 page du budget impactée 10

023 - virement - 313 page du budget impactée 10

021 - virement - 313 page du budget impactée 13

Elle explique qu'à la suite d'une erreur d'imputation, il convient d'annuler ces virements de crédits et de les remplacer par les virements de crédits suivants. :

- Art 673-01 + 313 page du budget impactée 10
- Art 61522 - 01 - 313 page du budget impactée 10

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule les virements de crédits relatifs au Budget Annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine inscrits dans la délibération N° 2013/07/067 du 29 Juillet 2013 et approuve les virements de crédits suivants :

- Art 673-01 + 313 page du budget impactée 10
- Art 61522 - 01 - 313 page du budget impactée 10

## PRODUITS IRRECOUVRABLES

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal que le Trésorier a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer certains produits pour lesquels il demande l'admission en non-valeur :

1/au titre des exercices 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, non recouvrement de certains produits tels que redevance ordures ménagères, cantine, auprès de plusieurs administrés, représentant une somme globale de **623.13 €**.

2/ au titre des exercices 2008, 2009, 2010, non recouvrement de certains produits tels que redevance ordures ménagères, cantine, auprès de plusieurs administrés, représentant une somme globale de **651.40 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des produits précités pour une somme globale respectivement de 623.13 € et 651.40 €.

## **RAPPORTS ANNUELS DE LA SEMIS 2012**

La SEMIS a fait parvenir les rapports annuels 2012 pour les programmes de logements sociaux situés sur la commune.

### 1/ PROGRAMMES 0208, 0224, 0271

<i>Date de la convention</i>	<i>N° programme</i>	<i>adresse</i>	<i>Résultats 2012</i>
25/06/2001	0208	Rue St Antoine	3 535.88 €
24/10/2002	0224	Rue Abbé Vieuille	2 123.15 €
11/03/2006	0271	Rue des Sable	- 3 784.59 €
<b>TOTAL RESULTATS</b>			<b>1 874.44 €</b>

### 2/ PROGRAMME 009 - Avenue Charles de Gaulle

Date de la convention	Engagement conventionnel au 31.12.2011	Résultat 2012	Engagement conventionnel au 31.12.2012
10/03/1992	- 3 767.59 €	- 558.36 €	- 4 325.95 €

Monsieur de ROUX, considérant la nécessité d'avoir des éclaircissements sur le montant des déficits annoncés, propose de reporter cette question lors de la prochaine réunion, après avoir pris l'attache de la SEMIS.

## **REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES GROUPAMA**

Monsieur de ROUX rappelle que lors du litige opposant la Commune à la CDC du Pays Buriaud, il avait été demandé l'assistance de Groupama au titre du contrat de protection juridique.

Il indique que Groupama a fait parvenir une lettre chèque en date du 30 juillet 2013 d'un montant de 4 588.00 € correspondant, déduction faite de la franchise contractuelle, au remboursement des frais d'honoraires de l'avocat chargé de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au remboursement proposé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie consentie l'an passé par la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 11 Octobre prochain. Elle propose de procéder à l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €.

La Caisse d'Epargne de Poitou Charentes, interrogée, a présenté une offre dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 150.000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage: Taux Fixe de 2,01 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle  
- Commission d'engagement : 250 Euros  
- Commission de gestion : Néant  
- Commission de mouvement : Néant  
- Commission de non-utilisation : 0,50 % sur la partie non utilisée de la Ligne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'ouverture de la ligne de trésorerie proposée et mandate Monsieur de ROUX ou Madame CHARRIER en vue de signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Épargne.

### **SOUSCRIPTION POUR L' EDITION DU « TINTIN EN SAINTONGEAIS »**

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que Mme Maryse GUEDEAU, Fondatrice du magazine « Xaintonge » et l'Association de lecteurs « Les Amis de Xaintonge » sont en négociation pour faire publier, par les Editions Casterman un Tintin en saintongeais et en particulier l'album « l'Île Noire ».

Or, pour lancer l'impression, Casterman leur demande de se porter acquéreur de 3000 exemplaires.

Ne pouvant assurer seuls cet investissement, le magazine « Xaintonge » et « Les Amis de Xaintonge » ont décidé d'ouvrir une souscription. Ils proposent que la Commune se porte acquéreur de 20 albums pour un prix 200.03 € TTC, soit 10.01 € TTC l'exemplaire, inférieur au prix public de 12.50 € TTC. Madame GRELET souligne que cela n'apporte rien aux enfants. Monsieur HANNIER précise que l'impression ne sera lancée que si les livres sont commandés.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 8 voix contre et une abstention, décide de participer à la souscription par l'achat de 10 albums du Tintin en saintongeais (125 €).

### **INTERVENTION DES CONSEILLERS**

- Madame GRELET signale que le panneau « Chemin du Chaillot a encore été cassé.
- Plusieurs élus font remarquer que certains employés communaux ne semblent pas respecter les règles de sécurité en ne portant pas leur gilet jaune et en ne signalant pas suffisamment les chantiers routiers. Monsieur de ROUX répond que cette situation est malheureusement connue et que les instructions ont été données au Chef de service afin qu'il fasse respecter ces règles de sécurité.
- Monsieur CANUS souligne le problème de l'entretien de la voirie et en particulier du désherbage. Monsieur de ROUX souligne qu'il y a deux personnes actuellement affectées au nettoyage et que pour une commune de la taille de Chaniers, on est à effectifs tendus, en raison des congés et des arrêts maladie. Il indique qu'il est nécessaire de remplacer le personnel en congé maladie.
- Monsieur FOURRÉ rappelle la nécessité de procéder aux raccordements des arrosages automatiques.
- Monsieur PANNAUD rappelle que le repas des anciens est fixé au 9 Novembre prochain et demande comment celui-ci va se dérouler avec le transfert du personnel des écoles à la CDA. Il convient de demander à la CDA si ces agents peuvent être mis à la disposition de la Commune.
- Monsieur FOURRÉ demande où en est le projet de construction de résidence pour personnes âgées rue Abbé Vieuille. Monsieur de ROUX indique que ce projet est soumis au service des Bâtiments de France ne puisque situé dans la zone de protection de l'église.

L'architecte Philippe JEAN est en discussion avec M. BOISROBERT, architecte des Bâtiments de France.

- Madame MONTALESCOT indique qu'il serait souhaitable de matérialiser au sol le « cédez le passage » de l'impasse des Amarelles.

- Monsieur MACHEFERT demande des éclaircissements au sujet de l'encadrement des enfants à partir de 15 h 30 depuis la mise en place des rythmes scolaires.

Monsieur PANNAUD indique que les coordinateurs de ces temps périscolaires sont les Coccinelles et La Souris Verte qui proposent des activités encadrées par des professionnels.

En principe, 70 % des enfants devraient participer à ces activités.

- Madame MICHAUD fait part au Conseil des remerciements de M. HOUZET-CARDIN, Directeur de l'Ecole Pasteur, pour les travaux qui ont été réalisés pendant les vacances.

La séance est levée à 22 h 55

La Secrétaire de Séance,

Françoise CHARRIER